

RALLYE DE LA TOMATE
18 JUIN 2022



**FORMULAIRE DE RESTITUTION DE LA LICENCE
APRES ACCIDENT**

Nom de l'officiel

Numéro de licence

Fonction sur l'épreuve Directeur de Course ES

Je soussigné ci-dessus, déclare avoir procédé au retrait de la licence du concurrent n ° 78 conformément à l'article 1.5 de la Règlementation Médicale FFSA

Nom du Concurrent XX (copilote)

Numéro de licence 123456

En cas d'impossibilité de procéder au retrait, préciser les motifs : gravité de l'accident et/ou des blessures - refus du concurrent de restituer sa licences - autres :

Conditionnement médical

.....

fait à XX le XXXXX. à 11:30

Signature du Concurrent

Signature de l'Officiel

IMPORTANT

Le concurrent est informé que sa licence sera suspendue administrativement jusqu'à la réception par la FFSA d'un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la reprise de la pratique, de la guérison ou de la consolidation du licencié. Ce certificat sera adressé à la FFSA par lettre recommandée avec avis de réception (à l'attention du Pôle Haut-Niveau - Mme Sylvie SALGUES) Le cas échéant et après consultation soit de la commission médicale, soit du médecin fédéral national, la FFSA se réserve le droit de soumettre l'intéressé à une nouvelle visite médicale qui devra être effectuée suivant les modalités de contrôle médical annuel.

Les licenciés sont tenus d'indiquer à la commission médicale de la FFSA toute modification qui surviendrait dans leur état de santé.